



L'OISANS AUX 6 VALLEES

OJ 14

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2015

Recu en préfecture le 03/04/2015

Affiché le **SPANC 2015 13**

SLOW

Date de convocation du conseil syndical :

L'an deux mille quinze, le 26 mars, le conseil syndical, dûment convoqué, s'est réuni salle du foyer municipal de Bourg d'Oisans, sous la présidence de Monsieur André SALVETTI.

EN EXERCICE : 42

PRESENTS : 27

Mesdames, Messieurs Aimé GUILLOT, Richard VIARD, André SALVETTI, Boris NALLET, Jean LAVAUDANT, Jean-Baptiste BELLAVIA, Stéphane SAUVEBOIS, Laurent GIRAUD, Jean-Pierre DEVAUX, Robert VEYRAT, Pierre GANDIT, Daniel PONCET, Daniel FRANCE, Denis DELAGE, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Roger GIRAUD, Marcel RUINAT, Maurice NICOLUSSI, André GENEVOIS, , Albert BEURRIER, Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, André BONSIGNORE, Clara SCHOLTE, Chantal THEYSSET, Nicolas CANET.

ABSENTS EXCUSES : 3

VOTANTS : 27

Secrétaire de séance : Albert BEURRIER

OBJET : SPANC – Budget Primitif 2015

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée syndicale du projet de budget primitif 2015 du SACO tel que déposé sur la table des délibérés et qui a été préalablement transmis à tous les titulaires du syndicat.

BALANCE GENERALE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 831.73 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 867.30 €
TOTAL DES DEPENSES	64 699.03 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 831.73 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	58 867.30 €
TOTAL DES RECETTES	64 699.03 €

CREDITS VOTES EN INVESTISSEMENT:

DEPENSES	
10 – Autres réserves	0 €
16 – Emprunts	3 700.00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 131.73 €
TOTAL	5 831.73 €

RECETTES	
001 – Excédent antérieur reporté	1 334.07 €
13 – Subventions	0 €
040 – Dotations amortissements	4 497.66 €
TOTAL	5 831.73 €

CREDITS VOTES EN FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
011 – Charges à caractère général	23 869.64 €
012 – Charge de personnel	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	30 000.00 €
66 – Intérêts emprunts	500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €
042 (6811) – Dotation amort	4 497.66 €
TOTAL	58 867.30 €

RECETTES	
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, Marchandises	18 750.00 €
74 – Autres subventions d'exploitation	30 000.00 €
002 – Solde d'exécution (Excédent fonctionnement)	10 117.30 €
TOTAL	58 867.30 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil syndical,

ADOpte le Budget Primitif 2015 du service d'assainissement non collectif (SPANC) du SACO et ses annexes, tels que présentés et déposés sur la table des délibérés qui s'équilibre à la somme 5 831.73 € pour la section d'investissement et à 58 867.30 € pour la section de fonctionnement, soit un total de 64 699.03 €.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME**

Envoyé en préfecture le 03/04/2015

Reçu en préfecture le 03/04/2015

Bourg d'Oisans, le 26 mars 2015

SLOW

Le Président du SACO,
André SALVETTI



Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.